

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction urbanisme et foncier  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_125  
SÉANCE DU 16 MAI 2023

### **19 - ACQUISITION AUPRÈS DE LA SARL POSEÏDON DE PARCELLES À USAGE DE VOIRIE - RUE DES MÉTIERS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE**

Le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a délibéré le 29 janvier 2020 en faveur du classement dans le domaine public communal d'une partie des espaces communs du lotissement « Résidence Les Bosquets » sur la commune déléguée de Tourlaville, à savoir les parcelles cadastrées 602 AY 802, 803, 810, 821, 825, 602 AZ 828, 829, 834, 838, 839, 849, 851, 852, 855, 857, 861, 866, 869, 874, 887, 893, 897, 900, 902, 912, 915, 922, 929 et une partie des parcelles 602 AZ 866, 896, 918 appartenant à l'association syndicale libre (ASL) du lotissement.

C'est à tort et par erreur que l'ASL du lotissement a été indiquée comme propriétaire des parcelles 602 AZ 829, 839 et 897 dans la délibération n°DEL2020\_080. En effet, c'est le lotisseur, la SARL POSEIDON, qui en est resté propriétaire.

En revanche, les éléments substantiels ayant conduit à la décision prise portaient bien sur les parcelles en elles-mêmes et la nature de celles-ci, et non pas sur la qualité du propriétaire desdites parcelles.

Ainsi, le transfert de propriété à titre gratuit des parcelles 602 AY 802, 803, 810, 821, 825, 602 AZ 828, 829, 834, 838, 839, 849, 851, 852, 855, 857, 861, 866, 869, 874, 887, 893, 897, 900, 902, 912, 915, 922, 929 et d'une partie des parcelles 602 AZ 866, 896, 918 demeurait inchangé et a été régularisé le 16 décembre 2021.

En 2022, les parcelles 602 AZ 829, 839 et 897 restées propriété de la SARL POSEIDON, en nature de voirie, ont fait l'objet de travaux de réfection, ainsi que la parcelle 602 AZ 959 pour laquelle son classement dans le domaine public communal n'a pas été acté par la collectivité.

Le 28 février 2023, M. Alexis GERMAIN, représentant la SARL POSEIDON, a indiqué être favorable à céder gratuitement à la commune de Cherbourg-en-Cotentin les parcelles cadastrées 602 AZ 829, 839, 897 et 959.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter l'acquisition à titre gratuit de la parcelle 602 AZ 959 située rue des Métiers à Cherbourg-en-Cotentin (50110), commune déléguée de Tourlaville,
- intégrer ledit espace de voirie dans le domaine public communal,
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de cession et ses annexes à recevoir par Maître Emmanuel ROBINE, notaire associé de l'étude NAPOLEON à Cherbourg-en-Cotentin (50110),
- accepter la prise en charge des frais d'acte notarié y relatif et inscrire la dépense en résultant au budget principal, ligne de crédit 40193.

Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : <b>18h12</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
<u>Pour</u> : <b>52</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstention</u> : <b>1</b> Gilbert LEPOITTEVIN	<u>NPPV</u> : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 16 mai 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice  
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian  
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand  
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy  
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence  
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie  
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

### **ABSENTES**

MARGUERITTE Camille  
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

**ACQUISITION DE PARCELLES EN NATURE DE VOIRIE  
AUPRÈS DE LA SARL POSÉIDON  
RUE DES MÉTIERS – RUE DES CITÉS  
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE**

